

égalité des droits,
conduite, gestion
développement, p
législation, fonda
droits, accompani



Unis pour l'autonomie

ent, liberté, choix,
tures, adaptation,
gogie, accessibilité,
ation, égalité des
s, choix, conduite,

gestion de conflits, association, gestes et postures, adaptation,
développement, pratique,

ment, échange, pédagogie, accessibilité,
droits, accompagnement,

législation, fondamentaux,
autonomie, déplacement,

conflits, association,
nement, échange,

gestes et postures, adaptation,
pédagogie, accessibilité,

placement, liberté, choix, conduite,

liberté, choix, conduite,
adaptation, développement,

et postures, adaptation, développement,
pédagogie, accessibilité,

accessibilité, législation,
fondamentaux,

législation, fondamentaux,
développement, association,

autonomie, déplacement,
gestes et postures, adaptation,

tion, développement, association,
pédagogie, accessibilité,

pédagogie, accessibilité,
adaptation, développement,

tion, développement, association,
pédagogie, accessibilité,

accessibilité, législation,
fondamentaux,

tion, développement, association,
pédagogie, accessibilité,

autonomie, déplacement, liberté, choix, conduite,
gestes et postures, adaptation,

association, développement, association,
pédagogie, accessibilité,

perfectionnement, échange, pédagogie, accessibilité, législation, fondamentaux,
sensibilisation, théorie, postures, adaptation, développement, pratique,

théorie, pratique,
théorie, pratique,

perfectionnement, échange, pédagogie, accessibilité, législation, fondamentaux,
sensibilisation, théorie, postures, adaptation, développement, pratique,

théorie, pratique,
théorie, pratique,

perfectionnement, échange, pédagogie, accessibilité, législation, fondamentaux,
sensibilisation, théorie, postures, adaptation, développement, pratique,

théorie, pratique,
théorie, pratique,

sensibilisation, théorie, postures, adaptation, développement, pratique,

théorie, pratique,
théorie, pratique,



RAPPORT D'ACTIVITE

2024

GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES

130 RUE DE LA POUDRETTE - CS 90037 - 69623 VILLEURBANNE CEDEX

TEL : 04 78 24 27 32

INFO@GIHP-RHONEALPES.ORG



SOMMAIRE

RAPPORT DU TRESORIER

Page 1

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Page 4

NOTRE HISTOIRE

Page 5

**MOBIGIHP : ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE
ET TRANSPORT ADAPTE**

Page 6

DOMIGIHP : UNITE DE LOGEMENT ET SERVICES

Page 17

FORMATION

Page 27

VIE ASSOCIATIVE ET PARTENARIATS

Page 33

REPRESENTATIONS AUX INSTANCES

Page 36

NOS PARTICIPATIONS

Page 37

Rapport du trésorier

L'exercice 2024 présente un déficit de 13 732 € se répartissant comme suit :

- Déficit de 15 650 € pour les activités associatives ;
- Excédent de 1 918 € pour l'activité ULS sous contrat CPOM avec La Métropole de Lyon

Activités associatives

Le tableau ci-dessous récapitule les chiffres clés constitutifs du résultat associatif 2024.

POSTES	RESULTATS 2024					RESULTATS 2023	ECART
	MOBIGIHP	FORMATION	CPAM	ASSO	TOTAL		
Produit des activités	88 362	53 130	27 349	0	168 841	199 668	-30 827
Adhésions, Donset Subventions	3 000			20 016	23 016	26 051	-3 036
Produits exceptionnels	0		0	0	0	4 950	-4 950
Produits	91 362	53 130	27 349	20 016	191 856	230 670	-38 813
Charges de personnel	63 600	34 475	0	0	98 075	137 986	-39 911
Autres charges	34 640	7 934	25 013	9 932	77 519	84 663	-7 144
Coût encadrement	16 700	10 042	5 169	0	31 911	37 161	-5 250
Charges	114 941	52 450	30 182	9 932	207 505	259 811	-52 305
Résultat	-23 579	680	-2 833	10 083	-15 649	-29 141	13 492

PRODUITS :

Le produit de nos activités est inférieur de 30 827 euros à celui réalisé en 2023 :

- MOBIGHIP : - 28 277 euros
- Transports CPAM : - 14 876 euros
- Service Formation : + 12 326 euros

CHARGES :

Charges de personnel :

En avril 2024, nous avons confié à SYNERGIHP la planification des demandes de MOBIGHIP, assurée depuis la création de ce service par une salariée à mi-temps.

La diminution des charges de personnel, - 39 911 euros résulte de la suppression de cet emploi.

Autres charges

Une nouvelle charge, la redevance de 14 028 euros payée à SYNERGIHP pour le service mentionné ci-dessous, est portée sur cette ligne.

Encadrement

La rémunération, et les charges y afférent, de la responsable à mi-temps qui assure l'encadrement des activités associatives, s'élève à 31 911 euros.

Cette charge est répartie au prorata du produit des activités, elle impacte leur résultat.

UNITÉ DE LOGEMENTS ET SERVICES

POSTES	REALISE	REALISE	ECART
	2024	2023	
Ancien CPOM	0	33 580	-33 580
Heures PCH	195 955	151 110	44 845
Heures APA	7 496	6 603	893
Heures Bonifiées	38 958	19 103	19 855
Avenant 43	36 496	33 378	3 117
RECETTES	278 904	243 774	35 130
Groupe 1 Charges d'exploitation	4 548	3 231	1 317
Groupe 2 Charges de personnel	255 571	272 258	-16 687
Groupe 3 Charges de structure	12 777	12 013	764
CHARGES OPPOSABLES	272 895	287 502	-14 607
RESULTAT OPPOSABLE	6 008	-43 728	49 736
Charges non opposables	-4 090	-3 599	-491
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 918	-47 327	-49 245

La présence d'un 10ème locataire permet l'équilibre du service en 2024.
Le résultat opposable est excédentaire de 6 008 euros.

Les provisions pour congés payés ne sont pas éligibles au compte administratif : elles restent à la charge de l'association.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil d'Administration, réuni le 22 juillet 2025, a constaté le déficit de 13 731,53 euros ; il propose que ce déficit soit affecté comme suit :

Au compte Report à Nouveau :

- **Le déficit des activités libres : - 15 649,73**
- **Le déficit non opposable de l'ULS : - 4 090,61**

Au compte Report à Nouveau d'activités sous gestion contrôlée

- **L'excédent opposable de l'ULS : + 6 008,71**

Antoine Duflot

Trésorier

Présentation de l'association

Le GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques) Auvergne- Rhône-Alpes s'engage à promouvoir l'autonomie, la mobilité, le libre choix du mode de vie et l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Elle est affiliée au réseau GIHP, association reconnue d'utilité publique en 1969.

Le réseau GIHP est composé de :

- 15 associations à vocation locale ou régionale,
- une entreprise de transport adapté Synergihp,
- un fond de dotation AMIS Autonomie Mobilité Inclusion Solidarité.

Ses activités s'articulent autour de trois domaines :

- l'accompagnement à la mobilité et les transports adaptés,
- l'habitat et les services à la personne,
- la formation.

L'association est gérée par des personnes en situation de handicap.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Eric BAUDRY, Président

Antoine DUFLOT, trésorier

Charlotte PREMAT, secrétaire

Pierre DELEEST, administrateur

Hélène JOGUET, administrateur

Bernard POULET, administrateur

Alain RIBAGER, administrateur National

Jocelyne ROCHE, administrateur National



Notre histoire

1964 : L'association GIHP est créée à Nancy, par des étudiants en situation de grande dépendance qui ressentent l'absence de services leur permettant de poursuivre leurs études.

1976 : L'association GIHP Rhône-Alpes met en place un service de transport porte à porte pour personnes en situation de handicap sur l'agglomération lyonnaise .

1980 : Ce service devient un service public financé par le Sytral Mobilités. En 1991, il prend le nom commercial de OPTIBUS. Depuis 1997, il est géré par la société KEOLIS PMR Rhône.

1998 : GIHP Rhône-Alpes et cinq associations lyonnaises gestionnaires d'établissements médico-sociaux créent une société à actionariat associatif : GIHP service adapté. La branche "transport adapté" de l'association est transférée à cette entité.

2019 : GIHP Service adapté devient **Synergihp Rhône-Alpes**.

Directeur Général : Julien PRIOLET

Un conseil d'Administration :

GIHP AURA, ADAPEI DU RHONE, APAJH DU RHONE, ODYNEO, Fondation OVE, Comité commun.

Membre du conseil de surveillance : Eric BAUDRY

Administrateur délégué : Pierre DELEEST

Membre d'honneur : Antoine DUFLOT

L'entreprise Synergihp Rhône Alpes est implantée à :
Villeurbanne, Saint Etienne et Annecy.

180 collaborateurs, 220 véhicules

2022 : GIHP Rhône-Alpes devient GIHP Auvergne-Rhône-Alpes





MOBIGIHP

UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE ET DE TRANSPORT ADAPTE



MOBIGIHP a été créée en 1998 lors de la mise en place des emplois jeunes. En 2019, la réduction des charges patronales a permis d'effectuer des embauches en CDI.

Cette stabilité au sein de l'équipe constitue un atout, permettant aux salariés d'acquérir de l'expérience tout en offrant aux usagers la sécurité d'être pris en charge par des personnes connues et expérimentées, ce qui est rassurant pour eux.

MOBIGIHP est reconnu Service à la Personne. Il est soumis à une évaluation réglementaire effectuée par un organisme extérieur accrédité COFRAC.

L'évaluation a été réalisée en mai 2025 par l'organisme Pôle Formation Santé.

Le service est soumis aux critères qualité de la HAS (Haute Autorité de Santé).

Constats

Les personnes âgées et/ou handicapées ont besoin d'un accompagnement personnalisé pour sortir de leur domicile en toute sécurité.

Le service Optibus assure les transports avec des véhicules adaptés, et le service Optiguide offre un accompagnement sécurisant pour les déplacements en transport en commun sur le réseau SYTRAL MOBILITES.

Toutefois, l'offre de services destinée aux personnes à mobilité réduite et/ou âgées non autonomes reste insuffisante face à la demande de personnes nécessitant un accompagnement plus soutenu dès leur domicile pour les aider à accomplir les gestes du quotidien.

Ce constat nous conforte dans l'utilité de notre service qui apporte une réponse complémentaire en assurant une prise en charge avec un véhicule adapté et en offrant une assistance personnalisée qui garantit une sécurité et un confort pour les personnes.

Par ailleurs, la multiplication des systèmes dématérialisés nécessite davantage d'accompagnement notamment dans les hôpitaux.

Le service MOBIGHP propose deux types d'accompagnements :

- Trajet simple : répond au seul besoin de mobilité, un accompagnateur sur place jusqu'au retour n'étant pas nécessaire.
- L'accompagnement : l'accompagnateur reste avec l'utilisateur, l'assiste selon son autonomie et assure son retour.

Ces deux formes d'intervention sont appelées 'accompagnements', car même lors d'un trajet simple, le service va au-delà du transport :

- l'accompagnateur aide à la sortie du domicile : mettre un manteau, fermer la porte, ranger les courses, etc.
- il accompagne au point de rendez-vous jusqu'au guichet administratif ou dans le service hospitalier par exemple.

FORMATION DES CONDUCTEURS.TRICES- ACCOMPAGNATEURS.TRICES

- Un parcours d'intégration de 7 h assuré par Brigitte ESCALE, formatrice, permet au nouvel accompagnateur de prendre son poste. Ce parcours lui permet de comprendre le fonctionnement, ainsi que de maîtriser les bases des méthodes d'accompagnement, afin de garantir la sécurité et le bien-être des usagers.
- La formation de conducteur-accompagnateur de Personne à Mobilité Réduite. Cette formation de 14 heures est assurée en interne. Elle permet d'acquérir des compétences en sécurité, en transport ainsi que des connaissances sur le handicap. Cette formation répond à la réglementation Européenne Règlement UE 181-2011 article 16.
- La formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 est réalisée par la Croix Rouge ou la Sécurité civile afin de préparer les conducteurs-accompagnateurs à intervenir efficacement en cas d'urgence et assurer la sécurité des usagers. Cette formation permet d'acquérir les compétences de base nécessaires pour réagir face à des situations de premier secours.
- Quatre séances d'analyse de la pratique par an sont animées par un intervenant de la fondation ARHM. Elles permettent à l'équipe d'échanger sur des situations complexes. Ces séances offrent un espace de réflexion pour améliorer les pratiques professionnelles et renforcer la qualité de l'accompagnement.

DES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISEES ET VARIEES

MOBIGIHP intervient en faveur de personnes âgées et/ou en situation de handicap qui rencontrent des difficultés à se déplacer seules à l'extérieur de leur domicile.

Accompagnement individuel pour les particuliers

La prestation consiste à accompagner la personne pour divers motifs tels que :

- Se rendre à un rendez-vous médical ou administratif
- Faire des achats
- Se promener, participer à des activités sociales
- Maintenir des liens sociaux en rendant visite à des proches.

Nous disposons de 4 véhicules :

- 3 sont ADAPTES permettant la fixation d'un fauteuil roulant
- 1 BERLINE complète le parc (4 places pour personnes valides)

Pour leur acquisition, nous avons bénéficié du soutien de : Région Auvergne-Rhône-Alpes, CARSAT, Caisse de retraite régime ARRCO.

Territoires d'intervention

Métropole de Lyon et occasionnellement dans le Rhône ou autres départements

Equipe

Une coordinatrice jusqu'à mars 2024 et trois conducteurs.trices-accompagnateurs.trices

Collaboration avec SYNERGIHP Rhône-Alpes



Les tarifs

Les tarifs révisés en juin 2022 restent inchangés

TARIFS HORAIRES POUR LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT (ALLER / RETOUR)

Lieu de prise en charge / Durée	Zone 1 Villeurbanne Vaulx-en-Velin Décines - Bron	Zone 2 Lyon Caluire Chassieu Meyzieu	Zone 3 Autres communes du Grand Lyon
1 heure	38 €	44 €	Sur devis
½ heure supplémentaire	17 €	17 €	Sur devis

TARIFS POUR LES TRAJETS SIMPLES

Lieu de prise en charge / Destination	Zone 1 Villeurbanne Vaulx-en-Velin Décines - Bron	Zone 2 Lyon, Caluire Chassieu Meyzieu	Zone 3 Autres communes du Grand Lyon
Zone 1	26 €	33 €	Sur devis
Zone 2	33 €	33 €	Sur devis
Zone 3	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Les modalités de paiement :

Une facture mensuelle est adressée à chacun des utilisateurs du service. Trois moyens pour payer cette facture.

- Paiement par chèque, espèces, virement ; ce moyen ouvre droit à réduction d'impôt.
- Chèque CESU (Chèque Emploi Service Universel)
- Dispositif SORTIR + : cette aide en faveur des ressortissants du régime ARRCO nous est payée directement par DOMISERVE.

Fonctionnement du service

Le service a connu des changements importants avec le départ de Valérie CHRYSOSTOME, coordinatrice à mi-temps du service, elle assurait la relation client, la réservation et la planification des interventions, la facturation.

Une nouvelle organisation a été mise en place en mars 2024 avec une redistribution des missions et des responsabilités entre l'association et la société Synergihp.

La gestion des ressources humaines, le suivi de l'activité, la relation clients et la démarche qualité sont assurées par la responsable associative.

Les prestations administration et transport sont sous-traités à la société Synergihp.

Les horaires d'accueil et les demandes de réservations s'effectuent par téléphone du lundi au vendredi de 10 h à 12 h ou par mail. En 2025, les horaires d'ouvertures sont de 10 h à 15 heures ou par mail.

Synergihp utilise un logiciel, TranScolaire, dédié à la gestion des transports pour les personnes à mobilité réduite.

Ce logiciel gère les plannings et permet une plus grande réactivité face à la demande des usagers, une meilleure lisibilité des accompagnements en temps réel et facilite le travail des conducteurs.

Les conducteurs utilisent le téléphone "PDA" (Personal Digital Assistant) qui leur permet d'échanger des informations en temps réel : horaires de prise de service, feuille de route, informations concernant les usagers.

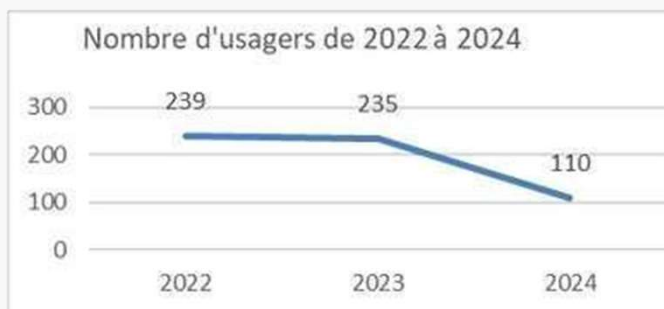
Des adaptations au sein des équipes ont été nécessaires. Les services offerts par Mobigihp diffèrent de ceux de Synergihp mais les équipes ont su s'adapter aux modalités d'accompagnement de Mobigihp, tout comme nos conducteurs se sont ajustés aux prestations de Synergihp.

La disponibilité, la proximité des équipes et les capacités d'adaptation des conducteurs ont joué un rôle clé dans la réussite de cette nouvelle organisation.

Toutefois, cette nouvelle organisation a engendré des difficultés liées à :

- La nouveauté du projet et la mise en place des outils techniques ont pris du temps. Nous avons eu du retard notamment dans la facturation.
- La gestion des demandes a été complexe. Le service rendu a été priorisé sur les usagers réguliers en raison de la capacité limitée de nos conducteurs dû à un arrêt maladie. Cette capacité n'a pas pu répondre pleinement à la demande des usagers. Parfois, les demandes d'usagers se chevauchent sur les mêmes créneaux horaires ; tandis que d'autres peines à se remplir. Nous avons mobilisé, lorsque cela était possible, les conducteurs de l'entreprise de Synergihp pour assurer des accompagnements. Pour des situations, nous avons parfois proposé aux usagers des solutions alternatives pour satisfaire leurs demandes ; comme le décalage des horaires.
- Un suivi de l'activité hebdomadaire est mis en place afin de mieux répondre aux demandes des usagers, tout en veillant à ce que les conducteurs atteignent le nombre d'heures de travail prévu par leur contrat.

QUELQUES CHIFFRES



110 usagers ont utilisé le service soit une baisse de 53 % (236 usagers en 2023)

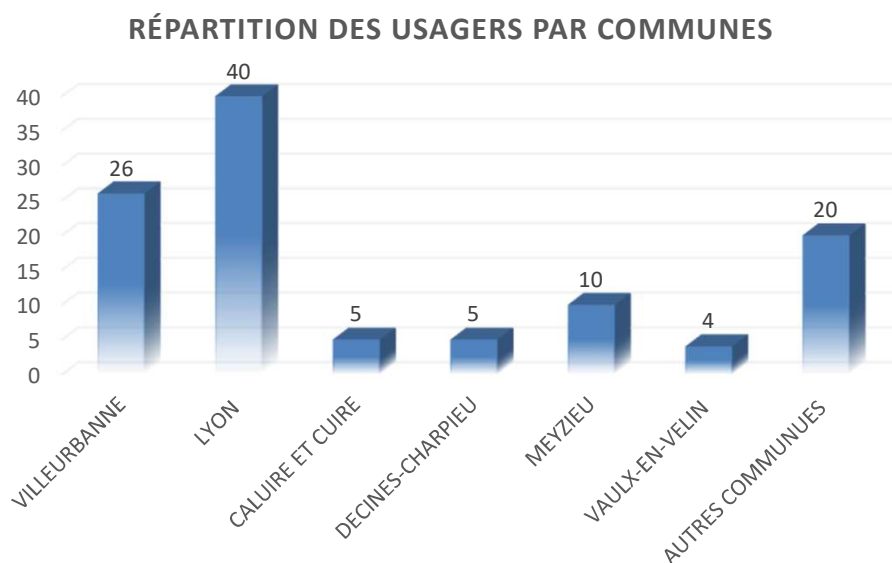
Age moyen : 81 ans

Majoritairement féminin : 71 %



En moyenne 40 usagers par mois ont utilisé le service.

ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE DANS LES TERRITOIRES



La majorité des usagers accompagnés résident dans la métropole de Lyon :

36 % des usagers résident à **Lyon**, tous arrondissements confondus.

24 % résident à **Villeurbanne**. Quelques usagers proviennent d'EHPAD.

9 % résident à **Meyzieu** ; il s'agit principalement d'usagers réguliers de la MAS Jolane, accompagnés pour des promenades.

5 % résident à **Caluire-et-Cuire**.

5 % résident à **Décines-Charpieu**.

18 % résident dans l'une des 15 autres communes de la métropole, notamment :

Bron, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Vénissieux, Corbas, Albigny-sur-Saône, Francheville, Rillieux-la-Pape, Oullins, Saint-Bonnet-de-Mure, Montanay, Saint-Sorlin-en-Bugey, Marcy l'Etoile, etc.

Certains usagers résident **hors métropole**, dans les départements limitrophes tels que l'**Ain** et la **Loire**.



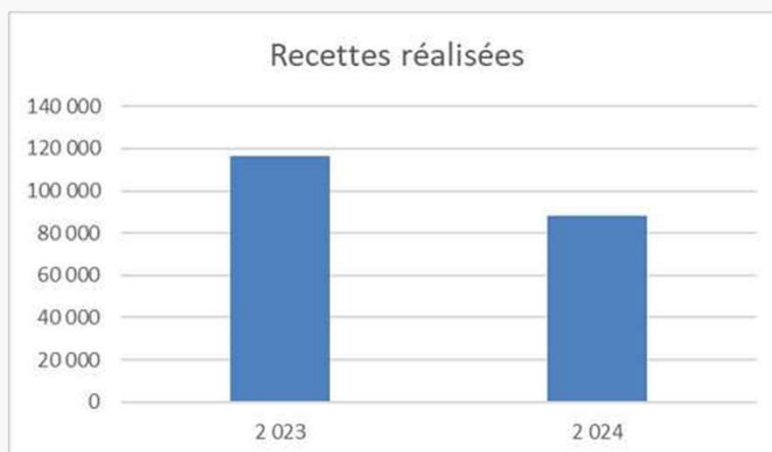
1557 accompagnements ont été réalisés.
(2479 en 2023).

Le nombre d'accompagnement par mois est assez stable tout au long de l'année, à l'exception des mois d'août et du mois de décembre. La forte baisse d'activité s'explique par les congés de l'équipe et par certaines journées caniculaires qui ont contraint les utilisateurs à limiter leurs déplacements.

Origine des demandes

Les usagers ne sont pas systématiquement les demandeurs directs. Mandataires judiciaires, résidences seniors et maisons de retraite représentent 60 % des demandes d'accompagnement.

Recettes réalisées : 88 362 euros ; contre 116 639 euros en 2023



Par rapport à l'année 2023, on note une diminution des recettes à hauteur de 28 277 euros ; soit une baisse de 24 %.

Les transports CPAM

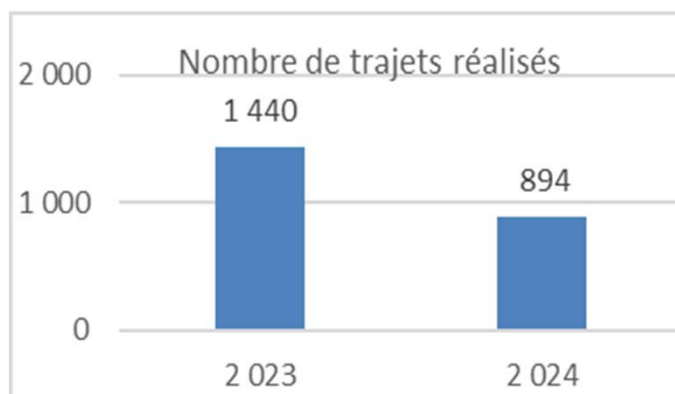
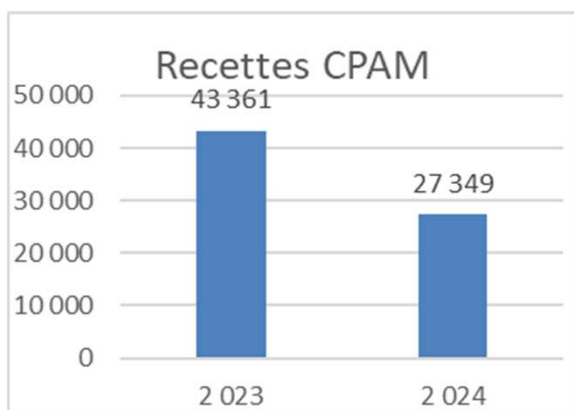
Les personnes à mobilité réduite, bénéficiant d'une prise en charge à 100 % par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lyon ont accès à ce service sur prescription médicale de transport établie par leur médecin.

En 2012, la CPAM a renouvelé sa convention avec le GIHP pour les transports de personnes en fauteuil roulant ou celles nécessitant un accompagnement spécifique (troubles psychiatriques, troubles cognitifs).

Les personnes ne nécessitant pas d'accompagnement spécifique sont désormais orientées vers des taxis conventionnés.

894 transports ont été effectués en 2024 pour 27 349 euros de recettes ; soit une baisse de 38 %.

Pour rappel en 2023, 1440 transports ont été réalisés pour 43 361 euros de recettes.



Témoignages d'usagers – aidants

« Nous, personnes différentes, sommes parfois esseulées, parfois sans recours, parfois souffrantes sans pouvoir l'exprimer... Heureusement, il y a encore des structures qui nous assistent et qui nous accordent quelques attentions.

Merci au GiHP et à ses salariés, pour les accompagnements qui nous permettent de rester un peu dans la société. »

“Les conducteurs sont tous très attentionnés. Ils font attention à ce que l'on ne tombe pas avec le fauteuil. On fait les courses et dès fois quand on a le temps ; on fait une petite pause au café et c'est très agréable. C'est une équipe formidable, je suis très contente”

« Depuis plusieurs années, nous faisons appel à Mobighp pour notre fille lourdement handicapée, résidant en MAS. Cet accompagnement hebdomadaire lui permet de sortir de l'établissement et du cadre familial, favorisant ainsi le maintien du lien social et un emploi du temps rythmé. Les sorties peuvent être variées : séance chez le coiffeur, goûter chez les parents ou simple promenade. Au fil du temps, un véritable lien s'est créé entre Olivia et les accompagnants, discrets et très attentifs à son confort ».

« Très satisfaite du service de Mobighp : les chauffeurs sont très sympathiques et apportent une aide précieuse. Le service administratif est également très à l'écoute, réactif et répond bien à mes questions ».

Témoignage de l'équipe

« Globalement, le service Mobighp a bien fonctionné en 2024. Je pense que la majorité de nos utilisateurs étaient satisfaits. Nous avons même de nombreux utilisateurs réguliers avec lesquels nous entretenons une relation amicale. Des formations intéressantes ont été organisées ainsi que plusieurs réunions d'analyses des pratiques professionnelles, que j'ai trouvées très utiles. Même les entretiens réalisés en 2025 pour l'évaluation de la qualité du service, bien qu'un peu stressants, ont été un moment d'échange enrichissant.”

En 2025

- **Poursuivre la collaboration avec Synergihp.**
- **Evaluation du service Mobigihp au mois de mai**

Les thématiques concernent le droit des personnes accompagnées, le plan de prévention de la maltraitance, la gestion des réclamations et des évènements indésirables, la participation des usagers, etc.

- **Mise en conformité du cahier des charges du service autonomie à domicile : référentiel HAS**
- **Renforcer la qualité de l'accompagnement des usagers par :**
 - Des enquêtes de satisfaction annuelles. Ces retours permettraient d'identifier Des pistes d'action pour améliorer les services.
 - Une formation sur la bientraitance pour les conducteurs-accompagnateurs et les auxiliaires de vie.
- **Développer l'activité de Mobigihp** afin de mieux répondre aux besoins des personnes.

DOMIGIHP

Une Unité de Logement et des Services

Service d'auxiliaires de vie
24 h/24 et 7j/7 intervenant auprès de 10 personnes
en situation de handicap

Résidence le VICTORIA
(75 logements à vocation intergénérationnels dont
25 pour des étudiants, 25 pour des familles, 25 pour
des personnes âgées et 10 pour les personnes en
situation de handicaps)

16 rue de la solidarité
Lyon 8ème



L'Unité Logement Services (ULS) est un concept initié en 2012 par l'association GIHP Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce concept combine l'accès à des logements, une assistance permanente 24h/24 et 7j/7 pour intervenir rapidement à tout moment chez la personne. Ainsi, chaque locataire est assuré de bénéficier d'un accompagnement pour tous les actes de la vie quotidienne.

Les principaux financeurs du projet :



La gestion locative des logements est assurée par Entre2Toits, association d'intermédiation locative.

Une convention tripartite est signée entre Grand Lyon Habitat, Entre2Toits et le GIHP pour la gestion de certains logements destinés à des personnes en situation de handicap.

Entre2Toits est locataire auprès de Grand Lyon Habitat et sous-loue les logements aux bénéficiaires orientés par l'association GIHP.



Depuis 2020, à la demande du locataire en accord avec le GIHP, la gestion locative est, pour certains, assurée par l'association Entre 2 toits. D'autres locataires disposent d'un bail direct avec Grand Lyon Habitat.

4 usagers sont sous-locataires via Entre2Toits
6 usagers sont en bail direct
avec Grand Lyon Habitat.

Financement du service

2017 : signature d'un CPOM (contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) avec la Métropole de Lyon. La Métropole de Lyon :

- accepte un budget annuel qui assure le fonctionnement du service.
- retient sur le plan individuel de compensation du handicap de chacun des dix locataires, 2,4 h/jour mutualisées.

Avril 2023 : la dotation annuelle est remplacée par la facturation du forfait de 2,4 h/jour par locataire présent

Le CPOM permet l'attribution d'une dotation complémentaire pour :

- Des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager.
- Des actions liées à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Les bénéficiaires

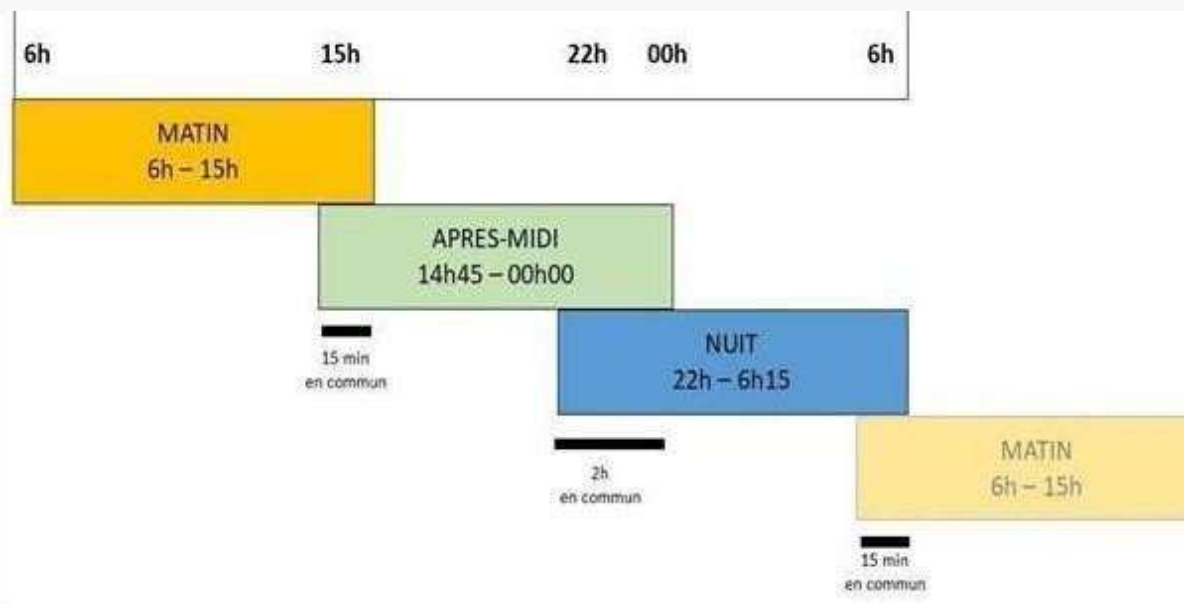
- 10 personnes en situation de grande dépendance qui ont besoin d'une permanence d'auxiliaires de vie la nuit, des besoins d'actes de courte durée la journée et un logement adapté et domotisé.

Ces personnes bénéficient d'un plan de compensation individuel allant de 4 à 16 heures par jour : chacun des 10 locataires mutualise 2,4 heures de son plan de compensation pour bénéficier du service de permanence d'auxiliaires de vie.

Chaque bénéficiaire a le choix de son service d'auxiliaire pour les autres heures qui lui sont attribuées.

Les moyens humains :

- Une responsable associative, à mi-temps, coordonne le service
- Une astreinte téléphonique, disponible 24 h/24 et 7j/7 est tenue à tour de rôle par la responsable et par le Président de l'association. Cette astreinte permet de répondre rapidement à toute situation. Elle est à la disposition des professionnels, usagers et/ou de l'aidant familial.
- 6 auxiliaires de vie en CDI travaillent en 3 roulements et assurent la permanence 24h/24 et 7j/7 ce qui nécessite :
- 1 personne le matin/après-midi (2 intervenants en roulement sur la semaine)
- 1 personne l'après-midi/soir (2 intervenants en roulement sur la semaine)
- 1 personne la nuit (2 intervenants en roulement sur la semaine)



Les moyens matériels

Le local de permanence est au rez-de-chaussée de l'immeuble. Cette permanence est reliée aux 10 logements par un système d'appel : lorsqu'un locataire appelle, une sonnerie retentit à l'intérieur du local et sur le bipper de l'auxiliaire de vie qui peut être en intervention.

Un recensement informatique de ces appels détermine l'heure d'appel, l'heure et les délais d'intervention.

L'auxiliaire de vie est équipée de deux téléphones portables dont un dédié aux urgences.

- Le service est équipé d'une télécommande permettant aux auxiliaires de vie d'ouvrir les 10 portes domotisées des appartements.
- Le GIHP a créé un logiciel spécifique TOULS pour la gestion et le suivi de la permanence.

Il recense :

- Les interventions (intervenant, utilisateur, heure, durée et type d'intervention)
- Les Informations liées au fonctionnement du service (cahier de liaison)
- Les heures de prise et de fin de service des intervenants afin de faciliter l'établissement des fiches de paie.
- Un tableau de service faisant apparaître le roulement des intervenants.

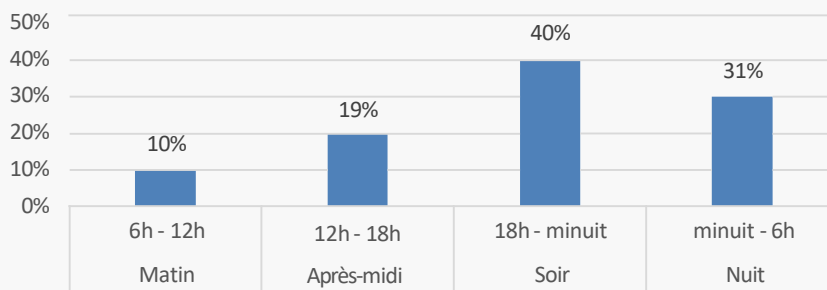
Ce logiciel facilite la transmission d'informations entre l'association et la permanence et permet une transparence de l'activité.

Un nouveau logiciel sera mis en place en 2026.

L'activité :

La permanence est sollicitée différemment selon les moments de la journée.

Répartition des interventions
par tranche horaire
(créneaux de 6h)



Le plus grand nombre d'interventions se situe sur les créneaux du soir et de la nuit. Les besoins physiologiques expliquent cette activité.

En soirée et la nuit nous intervenons également pour des actes dits « programmés ». Certains besoins doivent absolument être pris en charge.

On peut noter qu'il y a un besoin à chaque tranche horaire ; ce qui rend indispensable la présence d'une auxiliaire 24 h/24.

Heures PCH (Prestation de compensation du Handicap) et Heures APA (Allocation personnalisée d'autonomie).

10 personnes en situation de handicap. Le dixième locataire a intégré l'unité de logements et services en mars en 2024.

2 personnes âgées : Une personne malvoyante (GIR 4) jusqu'à fin novembre 2024 et une avec des troubles cognitifs (GIR 2) à partir du mois d'août.

Le nombre d'intervention par an est légèrement en baisse par rapport à 2023 :
7 380 interventions en 2024 contre 8700 en 2023.

Les besoins en intervention varient d'un usager à l'autre selon plusieurs paramètres : le nombre d'heures de présence de son service individuel, le degré de dépendance, les besoins, le mode de vie, etc. Ils changent parfois au fil des ans, en fonction de l'évolution du handicap de la personne.

Le nombre d'heures APA/PCH facturées à la Métropole est de 8 872.49 heures dont :

- 8557.49 heures réalisées PCH
- 315 heures réalisées APA.

Un dialogue de gestion avec la Métropole

Dans le cadre du dialogue de gestion, une réunion avec la Métropole de Lyon a été organisée afin de repenser le modèle économique de l'Unité Logement et Services.

Une évolution de la contribution des locataires a été envisagée : il a été proposé d'augmenter leur part de mutualisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), passant de 2,4 heures à 3,10 heures. Cette démarche a été réalisée en concertation avec les locataires concernés. Nous attendons l'accord de la Métropole de Lyon.

Mise en conformité du cahier des charges des services autonomie

Dans la perspective d'un alignement avec les exigences du cahier des charges des services autonomie, une recherche a été engagée pour identifier un éditeur de logiciel. Nous avons retenu le logiciel NetVie.

Ce logiciel est référencé Ségur et conforme aux normes de sécurité requises par la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information en Santé.

L'objectif est de disposer d'un outil structurant permettant de gérer efficacement les activités de l'ULS, de faciliter l'accès à l'information, d'optimiser l'organisation du travail et d'améliorer la coordination entre les différents intervenants.

Préparation à l'évaluation externe

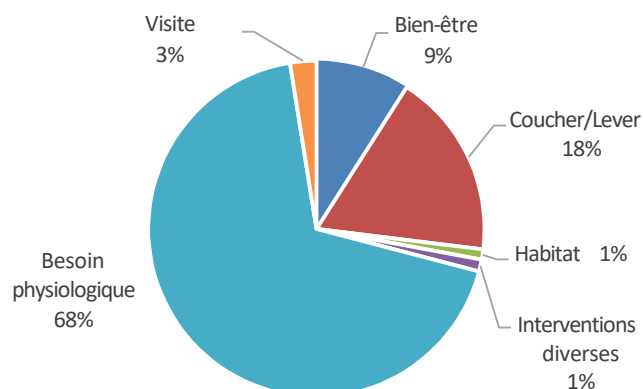
Des actions ont été entreprises pour mettre en conformité l'ensemble des outils réglementaires prévus par la loi de 2002, notamment le livret d'accueil, le projet de service, et les documents d'accompagnement.

Cette démarche vise à garantir la qualité et la traçabilité de l'accompagnement proposé aux usagers.

La majorité des interventions de la permanence dure moins de 20 minutes (81 %), quand les interventions de 30 minutes à une heure et de plus d'une heure représentent respectivement 5 % et 1 %.

Cette répartition varie peu d'année en année.

Répartition des interventions selon le motif



Les interventions visant à subvenir aux besoins physiologiques représentent la majorité des cas, soit 68 %. Les personnes concernées sont prises en charge immédiatement sans avoir à attendre leur service individuel pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ensuite, 18 % des interventions sont dédiées aux levers et couchers, 9 % concernent le bien-être des personnes. Enfin, les interventions des problématiques de logement, des visites, des clés, etc.) représentent 5 % du total.

Cette répartition est quasi identique par rapport à l'année 2023.

Les heures individuelles

Le GIHP, en accord avec la Métropole, propose une offre de services élargie. Au-delà de la permanence, les auxiliaires de vie peuvent être sollicités pour des interventions dites 'programmées' auprès de personnes âgées résidant au Victoria.

Les heures individuelles ont concerné une intervention régulière chez deux personnes âgées.

- Une personne malvoyante avec insuffisance respiratoire. Nous l'aidons pour la mise en place de son respirateur la nuit. Un forfait mensuel de 10 h a ainsi été déterminé. Cette prise en charge prend fin en novembre 2024 car ses besoins ont évolué et ne correspondent plus au service.
- Une personne avec des troubles cognitifs GIR 1. Un forfait de 43 heures est déterminé, forfait qui peut évoluer en fonction de ses besoins.

L'équipe et les roulements sont fixes, ce qui favorise la stabilité du service.

Deux auxiliaires de vie sont présentes de 22 h à minuit afin d'assurer les prises en charges du soir ; notamment l'aide aux couchers.

Pour assurer le fonctionnement du service, 8 872 heures ont été réalisées par les auxiliaires de vie.

L'année a été stable en ce qui concerne les équipes. Confrontés à des difficultés de recrutement, nous développons notre vivier de candidats afin d'assurer les remplacements.

Nous anticipons les recrutements notamment (prises de congé, repos compensateur, etc) ce qui permet aux salariés "remplaçants" de s'organiser à l'avance, notamment en ce qui concerne la recherche de solutions de garde d'enfants.

On note que le taux d'absentéisme s'élève à 8 % et concerne des absences pour maladie ou accident du travail.

Cette organisation permet de maintenir un service continu malgré les défis liés au recrutement. Les mesures d'anticipation et de fidélisation sont cruciales pour garantir la qualité et la continuité du service.

L'amélioration de la qualité du service rendu aux personnes :

Pour garantir la qualité des interventions, nous favorisons le développement des compétences des salariés et nous visons l'amélioration de la qualité de vie au travail par la mise en place de :

- Réunions : Tous les deux mois, des réunions sont organisées pour échanger sur les situations prises en charge. Elles permettent aussi de se transmettre de l'information sur l'organisation du travail et favorisent la cohésion d'équipe.
- Six séances d'analyse de la pratique animées par une intervenante de la fondation ARHM. Les auxiliaires de vie échangent sur leurs pratiques professionnelles. Les séances d'analyse de la pratique sont organisées au Victoria dans la salle de convivialité prêtée par Grand Lyon Habitat.
- Un dispositif d'écoute et d'aide psychologique, est à disposition de l'équipe. Ce service indépendant Pro Consulte est gratuit et il est ouvert à tous les salariés de la branche associative de l'aide à domicile 24H/24 et 7j/7.
- Nous informons les aidants familiaux sur les services de la plateforme : Métropole aidante. Nous leur transmettons les coordonnées : adresse postale, numéro de la ligne d'écoute ainsi que l'adresse du site Internet.

Des formations ont été réalisées :

- Six auxiliaires de vie ont suivi une formation pour réaliser un acte délégué avec accord de la personne. Cette formation a été dispensée par une infirmière du SAMSAH.
- Deux salariés ont suivi la formation « promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance »
- Une salariée a effectué la formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques) avec Croix Rouge Française Compétence.

Participation des personnes concernées :

L'expression des personnes est encouragée par la participation à :

- L'assemblée Générale : Cette instance permet aux personnes de s'exprimer sur leurs besoins et de donner leur avis sur les projets de l'association.
- Des entretiens de satisfaction : Des entretiens ont été réalisés auprès des locataires afin répondre au mieux à leurs attentes. Il en ressort que l'unité de logement et de services apporte une réponse adaptée aux besoins des personnes. L'organisation de la vie quotidienne est facilitée car les actes ne sont pas anticipés ni programmés. Le choix du rythme apporte de la liberté et la présence des auxiliaires offre à la personne un cadre sécurisant. Le mode d'habitat à domicile est choisi par les personnes qui organisent ainsi leur vie selon leurs besoins et envies.

Témoignage

« Depuis que je suis arrivée au GIHP; je suis devenue plus libre de faire ma vie comme je le souhaite. Je peux sortir le soir ».

- Des colloques : Des témoignages-vidéo auprès de deux auxiliaires de vie et trois usagers ont été réalisés. Ces témoignages ont été diffusés lors de la journée de réflexion consacrée à l'accompagnement le 1er février 2024 à Paris et organisée par le GIHP National. Ces échanges ont permis d'entendre leurs quotidiens, leurs satisfactions et leurs propositions d'actions.
- Des activités au sein de la résidence Victoria. Au rez-de chaussée une salle commune gérée par GrandLyon Habitat est à disposition des locataires. Chacun peut participer à ces espaces partagés. Certains locataires participent à ces activités (Théâtre, etc). Ces moments conviviaux sont très appréciés par certains locataires. D'autres locataires, pour des raisons diverses ne souhaitent pas participer à ces événements.

En 2025

- Échange avec la Métropole suite au dialogue de gestion
- Evaluation de l'Unité de Logements et Services par la HAS. Les thématiques concernent le droit des personnes accompagnées, le plan de prévention de la maltraitance, la gestion des réclamations et des événements indésirables, la participation des usagers, etc.
- Mise en conformité du cahier des charges du service autonomie à domicile

ESMS Numérique : Intégration d'une grappe et candidature auprès de l'ARS :

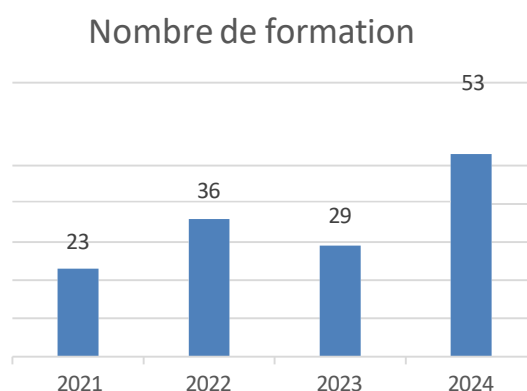
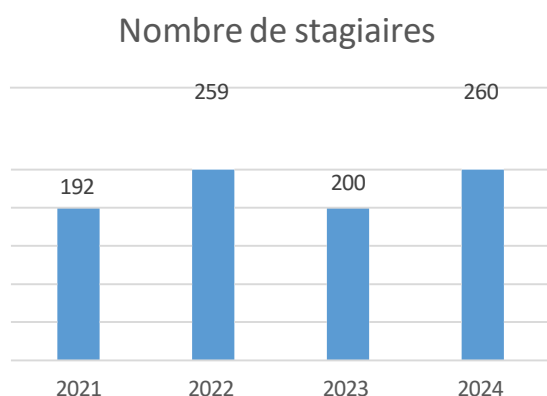
- Acquisition d'un Dossier de l'Usager informatisé (DUI) référencé Ségur
- Poursuite des formations sur la bientraitance.



L'Organisme de Formation a ouvert en mars 2017, avec l'arrivée de Brigitte ESCALE à l'association. Conductrice accompagnatrice d'expérience, cette dernière s'est peu à peu tournée vers le champ de la formation, d'abord chez Optibus avant d'intégrer GIHP Rhône-Alpes.

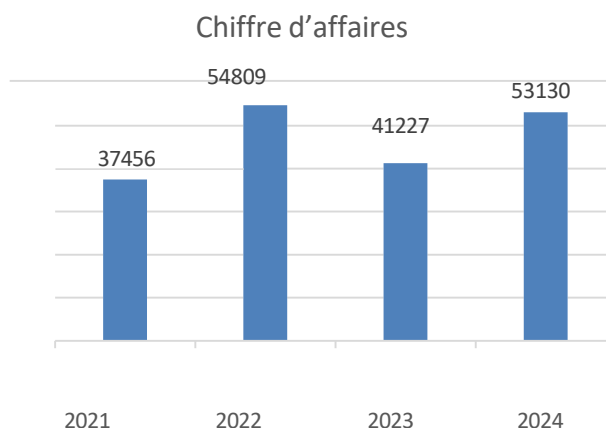
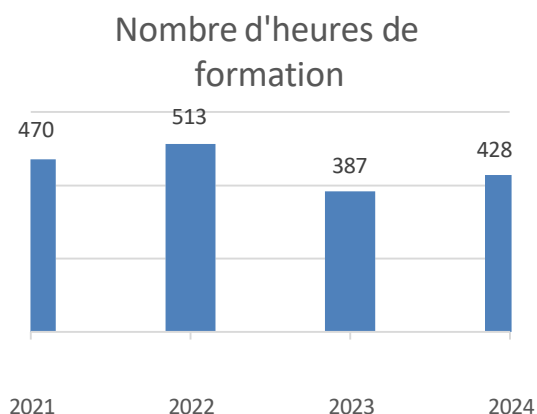
Les formations sont principalement axées autour du métier de conducteur accompagnateur (conduite, gestes et postures, etc) et du handicap (sensibilisation, accompagnement, etc).

En 2024, le service a effectué 53 formations auprès de 260 stagiaires dont un partenariat avec l'entreprise SYNERGIHP Rhône-Alpes.



Cela représente 428 heures de formation, pour un total de ventes s'élevant à 53130 €.

Par rapport à 2023, on note une augmentation du nombre de formations dispensées et une augmentation de 28 % du chiffre d'affaires.



Les clients

95 % des heures de formation ont été réalisés au sein des filiales du groupe Synergihp, dont Synergihp Rhône-Alpes.

5 % des heures de formations proviennent de clients extérieurs.

Les vacances scolaires restent la période privilégiée pour la réalisation des formations. Les conducteurs-accompagnateurs, habituellement mobilisés sur les circuits scolaires, sont alors plus disponibles.

A noter que la majorité des demandes se concentre sur la deuxième semaine des vacances scolaires. Seules les vacances d'hiver et de printemps offrent des dates décalées selon les zones, ce qui limite les possibilités de répartition dans le temps.

SYNERGIHP Rhône Alpes : formation répartie sur la Savoie, Toulouse, Auvergne et Villeurbanne

- 9 formations « Conducteur-Accompagnateur » soit 144 heures de formation
- 1 formation « Formateur Interne au Parcours d'Intégration » soit 4 h30
- 2 formations « Ecoconduite et Usage du Constat Amiable » soit 16 heures.

SYNERGIHP Méditerranée : Vitrolles et Avignon

- 5 formations « Conducteur-Accompagnateur » soit 80 heures

SYNERGIHP Grand-Est

- 3 formations « Conducteur-Accompagnateur » demandées et 0 réalisées (maladie)

SYNERGIHP Bretagne

- 4 formations « Conducteur-Accompagnateur »
- 6 formations « Conducteur-Accompagnateur Scolaire » soit 118 heures réalisées par nos deux prestataires de Bretagne

Trois clients extérieurs au réseau ont fait appel à notre service pour la formation « Conducteur-Accompagnateur » et une pour la formation de « Formateur Interne Conducteur-Accompagnateur »

Les formations réalisées

La formation de « conducteurs-accompagnateurs »

Elle reste la formation la plus fréquemment réalisée, tant en nombre de sessions qu'en volume horaire. Son succès s'explique notamment par son caractère obligatoire et professionnalisant, répondant aux exigences de qualité du secteur.

La formation « conducteur-accompagnateur scolaire »

Bien que plus courte (1 journée), elle rencontre un franc succès et elle est mise en place pour répondre aux appels d'offres dans le domaine du transport scolaire.

Cette formation n'aborde pas tous les aspects liés au transport de personnes en fauteuil roulant, mais constitue une réponse efficace aux besoins.

Ces deux formations ont été réalisées par Synergihp Bretagne, avec l'appui de la formatrice référente.

La formation « éco-conduite »

Elle a été couplée avec un module sur l'usage du constat amiable, lors d'une session organisée à Chambéry. Cette approche combinée a permis de renforcer les compétences des conducteurs en matière de conduite responsable tout en les sensibilisant aux bonnes pratiques en cas d'accident.

Les formations « sécurité et transport adapté » destinées :

- Aux nouveaux salariés de Synergihp Rhône-Alpes, dans le cadre du parcours d'intégration.

Ce parcours mis en place pour les nouveaux arrivants permet aux conducteurs-accompagnateurs de démarrer l'activité dans le respect des règles de sécurité.

Au total 23 formations ont été réalisées par l'organisme de formation pour 42 stagiaires soit 85 heures environ.

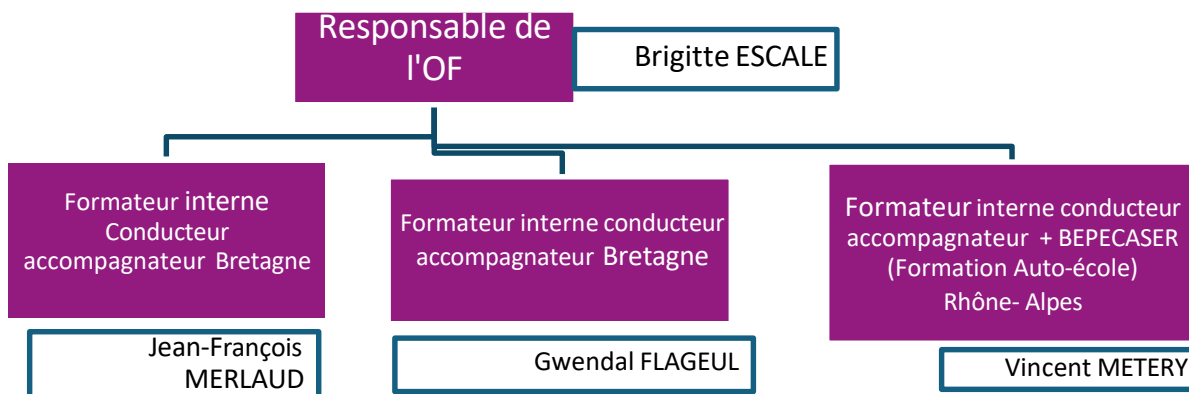
Ce parcours est composé de 5 modules, dont deux sont obligatoires : « conduite - Sécurité et Transports adaptés ».

- Aux établissements souhaitant former leurs équipes

Ces formations visent à garantir la sécurité des usagers et à harmoniser les pratiques professionnelles dès la prise de poste.

Les intervenants :

Depuis 2021, La responsable de formation assure la formation des trois prestataires intervenant au sein de l'organisme de formation rattaché à Synergihp.



Dans le cadre du déploiement de cette démarche au sein des entités du groupe SYNERGIHP, il a été demandé aux filiales d'identifier d'éventuels formateurs parmi leur personnel. À ce jour, aucun formateur prestataire n'a encore été identifié.

Afin de garantir la qualité de nos prestations au sein de l'organisme de formation, les prestataires sont formés par nous et délivrent les mêmes contenus pédagogiques.

En sa qualité de responsable de l'organisme de formation, Brigitte prend également en charge la gestion administrative liée aux prestations, assurant ainsi la conformité aux exigences de la certification QUALIOP1.

La certification QUALIOP1 a été renouvelée cette année, avec une validité jusqu'au 8 juin 2027. Un audit de surveillance est prévu en septembre 2025.

Partenariat avec SYNERGIHP RHONE ALPES

Le partenariat concerne plusieurs volets, représentant un total de 109 heures, réparties comme suit :

- Formations internes (parcours d'intégration des nouveaux arrivants) : 54,25 heures
- Audits (sécurité des transports, conformité des fauteuils, respect des procédures, etc.) : 10 heures
- Réunions sur l'accidentologie : 10 heures
- Expertises diverses : 35 heures

Les missions réalisées auprès de Synergihp RA :

- L'homologation des fauteuils roulants
- Le rôle de médiation auprès des familles d'usagers concernant le transport
- La réalisation d'audit auprès des établissements
- La formation d'intégration des nouveaux entrants
- La mise en place de procédures

Les périodes plus creuses permettent à la formatrice, de se consacrer :

- A l'élaboration des formations et mise à jour du contenu pédagogiques
- A la veille réglementaire relatif au transport adapté
- A la gestion administrative (certification Qualiopi, bilan annuel pédagogique et financier, la mise en place d'outil de suivi et d'évaluation, la veille en formation)
- Au partenariat avec Synergihp Rhône-Alpes, profitant de sa présence dans les locaux pour effectuer des audits et du conseil.

Témoignages de stagiaires



“Fasicule très complet et pleins d'informations utiles dans la vie professionnelle et personnelles”



“Très bonne journée. Dynamique, intéressante, permettant de repréciser des points de réglementation importants »



“J'en ai plus appris en deux jours qu'en 10 ans de parentalité handicapée, merci !»



« Très satisfait du matériel qui a été mis à disposition et aussi du fait que le formateur nous a aidé à comprendre ce que c'est qu'être un Conducteur-Accompagnateur, merci ! »



Evaluation des formations en 2024					
La formation	Niveau global de la formation	83 %	17 %	-	-
	Adéquation avec les objectifs fixés	76 %	24 %	-	-
	Apport pour le poste de travail	74 %	26 %	1%	-
	Rythme	75 %	25%	1%	-
	Contenu	80 %	20 %	-	-
Le formateur	Qualités pédagogiques du formateur	92 %	8 %	-	-
	Maitrise du sujet	94 %	6 %	-	-
	Disponibilité du formateur	91 %	9 %	-	-
L'organisation	Supports de formation	82 %	18 %	-	-
	Matérielle et conditions d'accueil	76 %	24 %	-	-

Perspectives 2025

L'enjeu du service est de se développer en s'appuyant sur le réseau de Synergihp et en diversifiant sa clientèle.

Les formations de sensibilisation au handicap et de conducteur-accompagnateur sont un levier potentiellement intéressant pour des structures recevant du public. Ces formations permettent de sensibiliser et prévenir les professionnels (éducateurs, chauffeurs, agents d'accueils, aide à domicile...) qui accueillent ou transportent des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap.

Pour résumer ce qui nous différencie :

- Une expertise dans le domaine du transport et de l'aide à la personne
- Des offres de formation personnalisées
- Une expérience et un partenariat avec Synergihp qui permet de rester en contact avec la réalité du terrain

Vie associative

Le conseil d'administration est composé de 8 membres : 3 femmes et 5 hommes. Il s'est réuni à cinq reprises : 23 janvier, 26 mars, 16 juillet, 10 septembre et 12 novembre.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 26 septembre 2024 en présentiel et en visio-conférence.

Réseaux et partenariats

Le GIHP réseau :

- Contribution du GIHP aux travaux de préparation du 20^{ème} anniversaire de la loi du 11 février 2005 du collectif handicaps
- Réalisation du film "Etre accompagné dans sa situation de vie et de handicap, accompagner une situation de vie et de handicap"



[Pour en savoir plus : https://www.gihp-reseau.fr/publications](https://www.gihp-reseau.fr/publications)

[1er février : Participation à un colloque organisé à Paris par le GIHP National.](#)

Le GIHP National a organisé un colloque visant à recueillir des témoignages, comprendre les enjeux et proposer des pistes pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

En janvier, des témoignages vidéo de deux professionnelles et de trois locataires de « l'Unité Logement Services Le Victoria » ont été réalisés et diffusés lors de colloque.

Ces échanges ont permis de partager leurs expériences, leurs satisfactions ainsi que leurs propositions d'actions pour renforcer l'efficacité de l'accompagnement.

Le film réalisé met en lumière les expériences des personnes et illustre comment la relation entre les auxiliaires de vie et les usagers se construit.

Pour visualiser le film, cliquez sur le lien suivant : <https://youtu.be/9GolbaicccQ>

[20 au 22 juin à Strasbourg : Participation au 60 ans du GIHP National](#)

Les Journées Nationales ont été l'occasion de partager des souvenirs autour des nombreuses contributions du GIHP, notamment en matière de rédaction et de mise en œuvre des lois relatives aux droits et à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Lors de cet événement, une présentation officielle du projet de lieu de villégiature à Celles-sur-Plaine, initié par le GIHP en collaboration avec un cabinet d'architecture, a eu lieu en présence de représentants locaux, départementaux et régionaux.

Un temps de partage a également permis aux membres du GIHP Local (GIHP Alsace) et aux autres délégations locales présentes d'échanger sur les sujets d'actualité



L'association ADIHAM intervient auprès de familles, d'enfants et de personnes âgées et/ou handicapées ayant besoin d'un soutien au quotidien. Elle est principalement financée par la CAF du Rhône pour l'intervention auprès des familles et par la Métropole pour les mesures d'accompagnement éducatif et le pôle âge et handicap.

Directrice Générale : Brigitte Renaud

GIHP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté au premier collège du conseil d'administration par Mr BAUDRY, Mr DELEEST, Mme AOUCHICHE.

Le conseil d'administration s'est réuni le : 13 avril, 11 septembre et 13 novembre 2024



Le GIHP Auvergne-Rhône-Alpes est adhérent du CARPA (collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité). Ce collectif veille au respect de la loi du 11 février 2002 et des mesures législatives facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Hélène JOGUET représente notre association au Conseil d'Administration.



Collectif Logement Handicap Moteur Rhône

Constitué des associations suivantes : AFM, ALLP, APF, L'ADAPT, GIHP Auvergne-Rhône-Alpes et Odyneo. Il a pour but de faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap moteur.



Le GIHP siège au conseil d'administration du CRIAS. La mission est de prévenir et lutter contre la maltraitance des adultes âgés ou en situation de handicap, d'améliorer l'habitat et l'aménagement du cadre de vie et de soutenir les aidants par des actions.

Dans le cadre de la semaine des handicaps organisée par la Ville de Villeurbanne, l'association GIHP a diffusé le film « Être accompagné dans sa situation de handicap et de vie, accompagner une situation de handicap et de vie » et a animé une table ronde.

Une vingtaine de participants étaient présents. C'était l'occasion de partager des témoignages de personnes accompagnées et accompagnantes. Il a beaucoup été question de la valeur ajoutée et du bienfait qu'apportent les Unités de Logements et Services. Ces habitats permettent notamment de se libérer des contraintes inhérentes à la déficience de chacun.



Janvier : Engagement dans la charte des 1000 Entreprises - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi

Portant des valeurs communes pour l'inclusion et la diversité, l'association s'engage en faveur de l'emploi et de l'insertion par la signature de la charte des 1000 entreprises en présence de Sylvain Brun, chargé de liaison entreprises pour la Ville de Villeurbanne et rattaché à la MMI'e

L'association a participé à deux actions

Février : Participation à l'action « Et si vous veniez parlez recrutement" avec des habitants de Villeurbanne ? Cette rencontre offre aux demandeurs d'emploi l'opportunité d'échanger et d'acquérir des connaissances sur les thèmes du recrutement et de l'intégration en entreprise.

Octobre : Dans le cadre d'une action de coaching collectif, animée par l'équipe de Sens et Vision à destination de demandeurs d'emploi, l'association participe à la rencontre « Feedback Entreprises ». Ce temps de rencontre permet aux participants de présenter leur parcours et de recevoir des conseils afin de mieux appréhender le monde de l'entreprise »



L'association participe aux réunions des acteurs du vieillissement de Villeurbanne – Maison des aînés

Nos représentations aux instances

COMMISSION METROPOLITAINE D'ACCESSIBILITE

Cette commission est :

- une instance de participation citoyenne
- un lieu de réflexions et de propositions pour améliorer la prise en compte de l'accessibilité et la qualité d'usage dans les politiques publiques et les projets d'aménagement de la Métropole de Lyon.



Le GIHP est représenté à la CMA du Grand Lyon par Eric BAUDRY et Pierre DELEEST. Eric BAUDRY est membre du Bureau de la CMA, présidé par Pascal Blanchard.

Pierre DELEEST participe au groupe « Transport » et Eric BAUDRY, au groupe « ERP et logement ».

Un groupe de travail sur les grands chantiers de la Métropole est constitué : Pierre DELEEST, Hélène JOGUET et Eric BAUDRY y participent de manière alternative.

CCA - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE VILLE DE LYON



Cette commission de concertation est composée de 25 associations désignées qui chacune membre désigne 2 personnes pour siéger à la CMA. Elle est :

- une instance de participation citoyenne et non d'application de l'accessibilité
- un lieu de réflexions, d'échanges et de propositions pour améliorer la prise en compte de l'accessibilité et la qualité d'usage dans les politiques publiques et les projets d'aménagement de la Métropole de Lyon.

Le GIHP y est représenté par Eric BAUDRY.

Comité de suivi et de recours du Fonds Départemental et Métropolitain de Compensation du Handicap.

Les représentants des usagers sont ODYNEO et l'association GIHP.

Commission Exécutive COMEX de la MDMPH

Commission exécutive qui administre la MDPH et prend les décisions relatives au fonctionnement de la MDMPH. Ses membres sont désignés pour 4 ans. Le GIHP siège au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), représenté par Eric Baudry

Nos participations

FNAAFP Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale populaire

Ce partenariat nous permet de :



- échanger à partir de nos pratiques professionnelles
- renforcer notre représentativité auprès des Ministères et des instances nationales de l'aide à domicile
- bénéficier d'une information rapide pour notre activité
- créer des synergies afin d'améliorer les conditions de vie à domicile des familles des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



Lieu de réflexion, d'échanges et de propositions, pour aider à consolider et développer l'ensemble des actions favorisant l'inclusion des personnes villeurbannaises en situation de handicap, en prenant appui sur les besoins et l'expertise d'usage des associations.

OVPAR (Office Villeurbannais des Personnes Agées et Retraitées)



Lieu ressources qui participe à la réflexion gérontologique et initie ou contribue à des actions susceptibles d'influer sur la qualité de vie des personnes âgées.

Le Collectif Handicap 69

37 associations dont le GIHP Auvergne Rhône-Alpes qui oeuvre pour l'accueil, l'accompagnement, l'insertion sociale, scolaire et professionnelles des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, quelles qu'en soit la nature et l'origine.